

ASSOCIATION FONCIERE DE WITTERSHEIM

L'an deux mil vingt-quatre, le 27 février à 20h00, le Bureau, légalement composé, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de M. Jean-Marc STEINMETZ, Président.

Date de convocation : 19 février 2024

Nombre de membres en exercice : 7

Nombre de membres présents : 7

Quorum : 4

Membres titulaires présents : STEINMETZ Jean-Marc Président, BURG Rémi, GASS Christophe, GERLING Joseph, KEITH Joseph, LITTEL Dominique et NONNENMACHER Patrick.

Membre absent excusé : /

Membre absent non excusé : /

DELIBERATION N° AF - 2024 – 06
Rôle de recouvrement 2024

Le Bureau décide :

- d'émettre un rôle de recouvrement pour l'année 2024
- de fixer à 0,08 € HT par are la quote-part à verser par les propriétaires fonciers,
- de demander une cotisation fixe de 2 € HT par an et par propriétaire foncier (en plus de la cotisation à l'are)
- décide de confier la confection du rôle de recouvrement à Apis Alsace,
- de faire prendre en charge par l'Association Foncière les frais d'établissement du rôle dus à Apis Alsace, soit 1.06 euros par hectare (TVA incluse), le montant correspondant étant à verser à Apis Alsace, compte Crédit Agricole 17206 00770 93002087411 08, dans un délai de 2 mois après transmission du rôle à la perception.
- D'autoriser M. le Président à signer tout document relatif à cette décision.

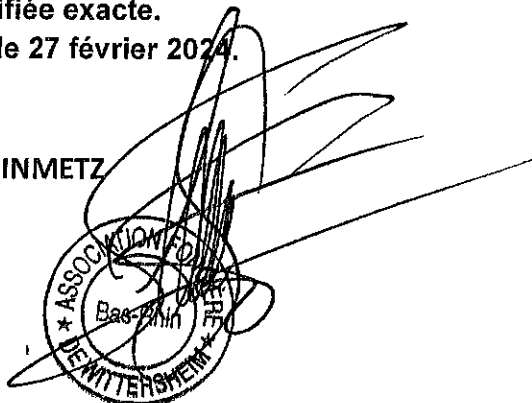
Les redevances inférieures au minimum de perception fixées par la trésorerie, soit 15 €, seront reportées sur plusieurs années jusqu'à ce que le minimum soit atteint.

ADOpte à l'unanimité à 7 voix POUR.

Décision certifiée exacte.

Wittersheim, le 27 février 2024.

Le Président,
Jean-Marc STEINMETZ



SOUS-PREFECTURE

12 MARS 2024

HAGUENAU-WISSEMBOURG

Le secrétaire de séance,
Jean-Marc GISS

